

MINISTERE DU LOGEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,

en charge des transports interinsulaires

ARRETE Nº

00081

/MLA/DPAM du | 0 7 JAN, 2019

Proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du module 6 « Pêche » du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) tenue à Papeete (Tahiti) les 21 et 22 novembre 2018.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, en charge des transports interinsulaires

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mme Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 modifié portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301/CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu la décision n° 1671/MET/DPAM du 21 février 2018 portant ouverture des sessions d'examen des modules 2, 3, 4, 5, et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine pêche côtière (BCPC), au titre de l'année 2018 ;
- Vu la décision n° 11807/MLA/DPAM du 14 novembre 2018 arrêtant la liste des candidats autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du module 6 « Pêche » du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete les 21 et 22 novembre 2018 ;
 - Vu l'arrêté n° 13361/MLA/DPAM du 12 décembre 2018 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors de la session d'examen conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) qui s'est déroulée à Papeete (Tahiti) les 21 et 22 novembre 2018;
- Vu le procès-verbal n° 05-2018/BCPC du 28 décembre 2018 de la commission d'examen pour la délivrance du module 6 « pêche » du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) réunie le vendredi 28 décembre 2018.

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) - session d'examen n° **05-2018/BCPC** tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) les 21 et 22 novembre 2018.

Ampliations:

PR 1
VP 1
SGG 1
REG 1
MLA 1
DPAM 1
CMMPF 1
Int. s/c DPAM 13
JOPF 1

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le **module 6 « pêche »**, tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié, susvisé, aux candidats suivants :

Candidat inscrits: 14
Candidat présents: 13
Candidat absent: 1
Candidats admis: 10
Candidats ajournés: 3

NOM	Prénoms
BOUCARD	James, Adrien
FALCHETTO	Jordan, Tia
MOUA	Henri, Patrick
NAPUAUHI	Alfred, Tainoa
TAKAOA	Jean, Teri
TAUPOTINI	Putio, Yann
ТЕНАНЕ	Andy, Terii, Hina
TEISSIER-ESTALL	Pascal, Heremoana
TIALETAGI	Isino
TIHOPU	Tamateihoura, Abraham

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

07 JAN. 2019

Pour Le Ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
La directrice des affaires
Maritimes polynésiennes

Catherine ROCHETEAU

And Ampuation,

- Panéral du Gouvernement

par Délégation

T. FENUAITS

07 JAN. 2019